



Cour de France.fr / Histoire et fonction / Maisons, services et charges / Ouvrages avant 1800 / Ordonnances de l'hôtel du roi Philippe IV le Bel (Bois de Vincennes, 1291, n.st., 26 janvier-1er février)

Elisabeth Lalou

Ordonnances de l'hôtel du roi Philippe IV le Bel (Bois de Vincennes, 1291, n.st., 26 janvier-1er février)

Document. Source : Institut de Recherche et d'Histoire des Textes

Elisabeth Lalou. "Ordonnance de l'Hôtel (Paris, Archives nationales, JJ 57 F. 10 V.)", dans Ordonnances de l'hôtel du roi, Elisabeth Lalou, Benjamin Suc, édts, Orléans : Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, 2006. (Ædilis, Publications scientifiques, 5). [En ligne]

<http://www.cn-telma.fr/ordonnances/ordonnance2/> .

Document édité

Edition en ligne de l'ordonnance de 1291 conservé aux Archives Nationales intitulé :

C'est l'ordenance de l'ostel le roy Ph. pere mons. le roy qui ores est faites et acordees au bois de Vicenes l'an mil ccciiixx , la semaine devant la Chandeleur.

Extrait :

1. Premièrement, tuit li panetier, li eschançon, li keu, li fruitier, li escuier et li fourrier feront serement que bien et loiaument au profit et a l'onneur du roy et de madame la reine il feront leurs offices a leurs pouers au meins de fraiz, de couz et despens que il porront.

2.Item que en leur offices ou services il ne laisseront ne soufferront homme qui n'i soit especiaument establis de par le roy et par l'ordenance pour l'office faire et par nom, ne outre le nombre qui leur est bailliez et que il feront tuit et chascuns son office qui li est ordené de leur main sanz personne muer ne changer, se ce n'est par le maistre de l'ostel.

[Accéder au document \(Aedilis\)](#)